

## Déclaration CSA et CDEN mardi 5 mars 2024

Au rapt sur les salaires de la fonction publique du fait de la désindexation du point d'indice de l'inflation (28,5% de pouvoir d'achat perdu depuis 2000) s'ajoutent, chaque année, les économies sur les postes. Là encore, il n'y en a jamais assez ! Aux suppressions de poste prévues par la loi de finance 2024, le Ministre le Maire annonce, en février, un plan d'économies supplémentaires sans précédent de 10 milliards d'€, sur le dos des services publics et des personnels.

- 692 millions dans l'Education nationale ;
  - 1<sup>er</sup> degré : - 138 millions dont - 131 millions : dépense de personnels (les postes)
  - 2<sup>nd</sup> degré : - 123 millions dont - 87 millions sur le titre 2 (postes) ;
  - Soutien à la politique de l'Education nationale : - 61 millions (services déconcentrés : rectorats, DSDEN, circonscriptions...)
  - Vie de l'élève : - 262 millions dont - 164 millions sur le titre 2 (postes de CPE, AED, AESH, médecins, infirmiers...)
- 904 millions dans l'Enseignement supérieur et la recherche
- Le budget vie étudiante perd 125 millions impactant bourse et logements CROUS alors que 20% des étudiants ne mangent pas à leur faim.
  
- 204 millions à la Culture.
- 180 millions Au Sport, à la Jeunesse et la Vie associative

C'est tout le contrat de justice sociale qui explose alors que dans le même temps, on assiste à une débauche de moyens pour mettre en œuvre une politique éducative autoritariste, déconnectée des réalités de l'éducation :

- « Kit » Jeux Olympiques comprenant un « pseudo » livret pédagogique une pièce commémorative de 2€... adressé à tous les écoliers du CP au CM2 : 16 millions d'€ !
- Passage en force d'un SNU visant à enrôler et à priver de cours pendant 15 jours des élèves, le coût financier de la généralisation à tous les élèves de seconde est évalué à 1,75 milliards.
- Expérimentation de l'uniforme à la rentrée 2024 : 200€ par uniforme annonce le gouvernement, 100 écoles et établissements scolaires se lanceraient en 2024 avant une possible généralisation. Pouvez-vous nous dire Monsieur le Directeur Académique si des établissements ou des écoles des Pyrénées Atlantiques seront concernés ?
- « Choc des savoirs » qui impose des groupes de niveaux en mathématiques et en français pour les classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>. La mesure phare du dédoublement du groupe le plus faible est financée par la suppression d'1 heure de technologie en 6<sup>ème</sup>, la suppression de l'AP, la suppression des groupes de sciences et de langues, les suppressions d'heures à effectifs réduits en français en 4<sup>ème</sup> et en 3<sup>ème</sup>

Quel est l'intérêt de détruire des enseignements disciplinaires, d'imposer une rigidité organisationnelle insurmontable se heurtant au manque de personnel et à l'impossibilité d'établir des emplois du temps ?

Ces mesures vont désorganiser en profondeur le collège et ne résoudrons en rien les problèmes de niveau. Ce qui fait baisser le niveau, ce sont les politiques d'austérité menées depuis des décennies sous la forme de réformes qui se succèdent à une vitesse effrénée, et qui conduisent toutes, au final, à la suppression d'heures de cours, à la dégradation des conditions d'études et de travail et à la suppression de postes.

En ce qui concerne les SEGPA nous demandons le retour du financement de la totalité des heures de découverte professionnelle pour les classes de 4ème et 3ème SEGPA. Cette mesure de diminution de moyens pour nos élèves les plus fragiles est une décision qui ne s'appuie sur aucun texte et qui n'existe nulle part ailleurs en dehors de notre académie.

Dans les écoles, les établissements et les services, la colère gronde avec les annonces de suppressions de classes et de postes, l'escroquerie du « choc des savoirs » la réforme des Lycées Professionnels passée en force, les mesures gouvernementales contre le Statut, contre l'École publique, contre la jeunesse... Le 25 janvier dernier, des milliers de collègues venus de toute la France, avec des parents d'élèves, ont manifesté sous les fenêtres du ministère en défense de l'enseignement spécialisé et des AESH personnels rémunérés sous le seuil de pauvreté, pour que cessent les économies sur le dos des élèves les plus fragiles et des personnels, pour que cesse la maltraitance ! Pour répondre de manière adaptée à une grande partie de la souffrance des personnels, il faudrait pouvoir arrêter la politique d'inclusion systématique et forcée, il faudrait pouvoir créer les postes spécialisés nécessaires, il faudrait pouvoir maintenir, voire créer, des places dans les établissements sociaux et médico-sociaux, il faudrait pouvoir décider d'abandonner les mesures de l'Acte 2 de l'École inclusive, il faudrait pouvoir créer un statut pour les AESH et les AED avec un « vrai » salaire. Il faudrait pouvoir mais il faudrait surtout vouloir.

Alors que les listes d'attente dans les établissements sanitaires et sociaux sont longues, les documents de travail de ce jour présentent la fermeture d'une classe à l'ITEP d'Idékia à Bayonne, la création d'un poste d'accompagnateur de situation complexe sur le secteur basque et un dispositif d'auto-régulation à l'école des Fleurs à Pau.

La FNEC-FP-FO s'oppose à la fermeture du poste d'Idékia ainsi qu'aux deux créations car elles ne répondent pas aux besoins. Ces suppressions/créations participent du démantèlement des établissements sanitaires et sociaux, ajoutent de l'inclusion en lieu et place d'apporter des soins spécialisés, des moyens adaptés aux difficultés des élèves.

Après une année 2023 marquée par les fermetures de classes dans le premier degré, une nouvelle saignée se prépare pour la rentrée 2024. Au total, en deux ans, ce seront plus de 40 ETP d'enseignants en français qui sont retirés des écoles publiques du département.

Aux 6 retraits de postes imposés par la carte scolaire premier degré à la rentrée 2024, s'ajoute, dans le 64, la pression liée à la politique « quoiqu'il en coûte » d'étendre l'enseignement intensif en langue régionale.

Si un enseignement des langues régionales et vivantes à toute sa place à l'école publique, pour la FNEC-FP-FO, il doit entrer dans le cadre des programmes, il doit être un droit pour tous les élèves sans distinction des compétences scolaires, du milieu social, de la maladie, du handicap, des convictions des familles. Cela n'est pas le cas. Les classes unilingues concentrent les problèmes scolaires, médicaux/sociaux et les inclusions problématiques créant une ségrégation sociale. Ce sont les élèves qui ont le plus de besoins qui se retrouvent mis en difficultés ou privés de l'apprentissage de la langue régionale car cela impacte leur réussite dans les autres disciplines. Ils sont privés des moyens investis pour les langues au détriment parfois d'autres investissements sur la difficulté scolaire notamment. L'enseignement en langue régionale ne devrait pas remettre en cause l'enseignement et la maîtrise du français, il ne devrait pas engendrer des fermetures de postes en français.

Là encore, force est de constater que les ouvertures en langue régionale se font au détriment des postes en français, les documents de travail sont sans appel :

- Sur 54 mesures de fermeture 48 concernent des postes en français sur le secteur Basque ou dans les circonscriptions rurales.
- Sur 26 mesures d'ouverture 20 concernent les langues régionales

Alors que l'enseignement immersif est anticonstitutionnel, sont annoncées :

- 3 ouvertures de nouveaux pôles immersifs à Villefranque, Saint Pée Sur Nivelles et Méharin,
- L'extension de l'immersif au CP à Urrugne.

Les grandes victimes de la logique comptable de la carte scolaire sont les petites écoles rurales et la zone frontalière d'Hendaye. Pour quelques élèves de moins le couperet tombe : fermeture de classes, sans tenir compte de l'impact d'une fermeture sur le nombre de niveaux par classe lorsque l'école perd sa 4<sup>ème</sup>, sa 3<sup>ème</sup> ou sa seconde classe. Cette carte scolaire est injuste car elle frappe de plein fouet les circonscriptions qui sont en souffrance : Saint-Jean-de-Luz (-7,5) Orthez (-5), Pau Est (-4) Oloron (-3),

Les documents de ce jour annoncent l'ouverture de 5 postes de remplaçants. La FNEC-FP-FO 64 est favorable à cette mesure mais elle reste insuffisante. Cette année, comme chaque année, les écoles sont confrontées au problème du non-remplacement. Ça impacte la qualité de l'enseignement et les conditions de travail des collègues qui doivent accueillir dans leur classe les élèves des autres classes. Ça impacte des directeurs qui voient leur décharge annulée au dernier moment. La situation n'est pas tenable. Il y a des besoins de remplaçants et ce dès aujourd'hui. Monsieur le DASEN, des professeurs des écoles titulaires sont là, prêts à prendre un poste. Il ne tient qu'à l'administration de leur accorder l'ineat/exeat pour qu'ils soient dans les classes au plus vite afin que les heures de cours et les décharges de direction soient assurées.

La situation de la direction d'école est particulièrement dégradée et rien dans la carte scolaire n'est prévue pour l'améliorer. Au contraire, des économies se font sur le dos des directeurs, 1 ETP de décharge de direction est retiré : 12 écoles perdent du temps de décharge, 4 écoles en gagnent.

La bonne marche des écoles est garantie par un directeur professeur des écoles fonctionnaire d'Etat qui assure la gestion, le secrétariat mais n'est pas supérieur hiérarchique des collègues, c'était la spécificité et la force des écoles. Le directeur doit bénéficier d'un temps de décharge à la hauteur de la charge administrative qui est la sienne. Parce que le travail gratuit n'existe pas, à chaque tâche supplémentaire doit correspondre un temps de décharge supplémentaire précis. La loi Rilhac 1 fait vaciller les écoles en transférant des tâches qui ne relèvent pas des directeurs et sans accorder de temps pour les faire. La FNEC-FP-FO revendique que toutes les écoles dès la classe unique dispose d'une décharge hebdomadaire par semaine. Nous demandons l'arrêt des tâches inutiles, abusives, chronophages et coûteuses. La FNEC-FP-FO alerte sur les graves conséquences pour les écoles du passage en force de loi Rilhac 2.

Merci pour votre écoute.

Pour la FNEC-FP-FO 64

Audrey Billerot

Valérie Mayjonade

Olivia Queysselier